

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Germanwings et le secret médical	3-4
Suggestions au Conseil d'Etat	5-7
Informations confidentielles transmises aux assurances	7-9
Boîte de réception AMG: où en est-on?	11
Candidatures	11-12
Ouvertures de cabinets	13
Changements d'adresses	13
Mutations	13-14
Petites annonces	14-15
Conférence de la Société Médicale de Genève	15
A vos agendas!	15-16

Retenez les dates des deux
**Assemblées générales
ordinaires**
de cette année:
les lundis 30 mai et
14 novembre 2016
dès 19 h 00.



Oui à plus de sécurité pour tous!

Signez et faites signer l'initiative de l'AMG sur le secret médical!

La sécurité de tous est notre priorité

C'est pour mieux protéger la société que notre association a décidé de lancer une initiative populaire afin de garantir le secret médical. Pierre angulaire de notre profession, il est indispensable de le préserver et de permettre aux notions de confiance et de confidences de persister dans le rapport qui lie le thérapeute à son patient, quelle que soit sa condition. Seule notre initiative défend le secret professionnel et assure une sécurité accrue pour tous les citoyens. C'est pour cette raison que l'*Ordre des avocats de Genève* et l'*Association des juristes progressistes de Genève* soutiennent notre initiative. A aucun moment le secret médical n'a été remis en question dans les affaires criminelles qui ont secoué la République. Ce transfert de responsabilité par l'Etat sur le dos des thérapeutes est inadmissible. La nouvelle loi doit être modifiée. C'est notre but. L'Etat doit endosser ses responsabilités et corriger ses propres dysfonctionnements administratifs sans trouver de bouc émissaire.

Des thérapeutes qui écoutent et soignent, des experts qui évaluent et divulguent

Les patients le savent et comprennent l'évidence: les thérapeutes sont là pour prodiguer des soins optimaux et non pour être en permanence des experts qui devraient rapporter toutes les informations médicales obtenues à l'autorité administrative si l'on en croit nos ministres. C'est là que réside la méprise. La loi adoptée confond le rôle du thérapeute et celui de l'expert. Cette confusion diminue la sécurité pour tous: pour bien soigner il faut écouter, comprendre et connaître le patient et son histoire médicale. C'est l'anamnèse, qui passe par la confiance et la confiance. Vouloir gommer cet acte indispensable de la pratique médicale en imposant au patient de se taire de crainte que tout soit transmis aux autorités administratives va à l'encontre de toute protection de la société. L'expert, lui, a un rôle bien défini: il est là pour rendre un avis. Laissons-lui cette évaluation.

Un remède pire que le mal

Tout thérapeute souhaite augmenter la sécurité publique. Avec la nouvelle loi, le remède est pire que le mal, car elle entraîne le risque fondé que des informations pertinentes ne

« **Donnez la priorité à
vos patients en confiant
votre gestion à la
Caisse des Médecins** »

Ä K **ÄRZTEKASSE**
CAISSE DES MÉDECINS
C M **CASSA DEI MEDICI**

Caisse des Médecins
Société coopérative · Agence Genève-Valais
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
www.caisse-des-medecins.ch
geneve@caisse-des-medecins.ch

soient plus transmises et donc connues en raison de la défiance envers les thérapeutes de la part des patients en milieu carcéral. Cela est grave et doit être combattu.

Le secret professionnel doit être garanti

Penser que les thérapeutes – qu'ils soient médecins, psychologues, infirmiers, physiothérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, pédicures ou de toute profession paramédicale auprès du patient – apprennent toutes les confidences et les informations sensibles en milieu carcéral est une vue de l'esprit. Nous n'avons aucun pouvoir magique. Les avocats et les ecclésiastiques ont

également accès à des confidences. Aujourd'hui les médecins sont attaqués, mais demain ce seront ces professions qui seront touchées par le mensonge politique du risque zéro. Et que dire des assurés, donc de tous les citoyens, quand tous les thérapeutes devront transmettre aux assureurs toutes les informations médicales reçues!

Il est un temps pour l'action: il faut dire stop maintenant!

Michel Matter

Avez-vous signé l'initiative de l'AMG sur le secret médical?

Vous trouverez la feuille de signatures sur: www.amge.ch



Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente?

Commandez-les au numéro de téléphone gratuit suivant: 0800 570 234
info@swisstransplant.org – www.swisstransplant.org



v-box®

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT

Gratuitement intégrés

Intégration stable et gratuite de vos appareils POCT
sans frais de licence, d'assistance ou de maintenance

Tout en un

Un seul rapport (simple et cumulatif) incluant vos résultats
POCT et ceux de Viollier

Interprétation simplifiée

Vos résultats POCT avec les valeurs de référence Viollier,
selon l'âge, le sexe et en fonction de l'appareil

Partout et à tout moment

Accès en temps réel à l'ensemble de vos résultats POCT et aux
résultats Viollier, 24/7 et quel que soit le lieu de connexion

Impression à distance des étiquettes

1007773

viollier.ch



Germanwings et le secret médical

Le 24 mars 2015, un Airbus 320 de la compagnie Germanwings en vol régulier de Barcelone à Düsseldorf amorce une descente inattendue dans la région de Marseille. L'équipage ne répond plus au contrôle aérien. Après une dizaine de minutes, l'avion percute le relief en pleine vitesse dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Le choc pulvérise littéralement la machine et entraîne la mort de ses 150 occupants.

«Que s'est-il passé dans le cockpit?» demande le correspondant du journal *Le Temps* le lendemain. On ne tardera pas à le savoir car, en dépit de la violence extrême de l'impact, les enregistreurs de communications (CVR) et de paramètres de vol (FDR) sont rapidement retrouvés, dans un état exploitable. Ils confirment aux enquêteurs l'hypothèse d'une cause humaine: alors que le commandant a quitté temporairement le poste de pilotage durant le vol de croisière, le copilote s'y enferme et programme le pilote automatique pour une descente jusqu'au sol. Le rapport final d'enquête qui vient d'être publié relève en particulier que ni les autorités aéronautiques, ni la compagnie aérienne n'ont été informées des problèmes de santé du copilote.

A la différence de l'avion de Malaysia Airlines perdu en haute mer, pour lequel le mystère restera probablement entier malgré les quelques débris retrouvés, l'hypothèse d'une action délibérée du copilote de Germanwings a rapidement été confirmée. Le rapport note que les proches du copilote et ses médecins ont fait valoir leur droit de ne pas répondre aux enquêteurs. Mais d'autres sources leur ont permis d'avoir une bonne image de ses problèmes de santé. Sa formation aéronautique avait été interrompue en raison d'un épisode dépressif, puis reprise après guérison. Durant le mois précédant la catastrophe, il consulte plusieurs médecins. L'un d'entre eux diagnostique «un trouble psychosomatique et un trouble de l'anxiété» et l'adresse à un psychiatre. Le 10 mars, ce même médecin conclut à «une possible psychose et recommande un traitement psychiatrique en milieu hospitalier».

Le copilote est traité en particulier par des antidépresseurs, mais il ne transmet pas à son employeur les arrêts de travail prescrits par plusieurs médecins consultés successivement et poursuit son activité sans que les collègues volant avec lui ne signalent le moindre problème. D'autre part, il ne déclare pas au médecin-conseil aéronautique ses problèmes de santé ni les médicaments pris, alors qu'il y est tenu. Son aptitude à voler ne peut donc être évaluée. Son certificat médical aéronautique de classe 1 (requis pour un pilote professionnel) est valide

bien qu'assorti d'une limitation en raison de ses antécédents dépressifs.

La sécurité du transport aérien fait l'objet d'une grande attention et les mesures prises sont souvent citées en exemple par les hôpitaux qui s'en inspirent. Depuis longtemps, chaque accident donne lieu à une enquête approfondie dans le but d'améliorer la sécurité plutôt que de désigner les coupables. En 2014, année particulièrement funeste avec les deux catastrophes touchant Malaysia Airlines, l'un des avions étant atteint par une arme antiaérienne, l'Association internationale du transport aérien IATA déplore 12 accidents avec décès pour 38 millions de vols, soit 0,3 par million de vols commerciaux cette année. C'est dire que, même si chaque catastrophe a une résonance mondiale, la sécurité des transports aériens est très élevée. Il reste pourtant impossible d'éliminer totalement les défaillances humaines. Et si l'incapacité soudaine d'un des pilotes ne met en général pas le vol en péril, un comportement inadéquat peut poser des défis majeurs.

On peut se demander si la sécurisation des portes de cockpit, introduite à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, est appropriée. Le rapport fait une pesée d'intérêts et examine plusieurs modifications possibles, mais conclut qu'elles ne contribueraient pas à améliorer globalement la sécurité. Chaque mesure induit en effet des effets indésirables. Quant à la règle promptement introduite d'imposer la présence d'un autre membre d'équipage dans le cockpit lorsqu'un pilote doit s'absenter, elle fait aussi l'objet de critiques: si la présence d'un tiers peut diminuer le risque d'un acte suicidaire, l'histoire aéronautique compte quelques exemples dans lesquels le deuxième pilote n'a pas pu éviter une catastrophe face à un collègue agissant avec détermination.

Les aides proposées aux pilotes en difficulté sont longuement discutées dans ce rapport. Il s'agit d'abord de limiter les conséquences socio-économiques d'une incapacité de travail temporaire ou durable: les jeunes pilotes se sont souvent endettés pour effectuer leur formation et leurs salaires sont modestes. Et c'est le plus souvent par passion qu'ils ont choisi ce métier. Une réorientation professionnelle imposée pour des raisons de santé est donc particulièrement difficile à accepter. Ces problèmes sont aussi connus dans d'autres branches des transports et dans le secteur nucléaire. En France, les agents d'exploitation de centrales qui exercent des fonctions critiques ne sont certes pas soumis à un certificat médical, mais bénéficient d'un suivi médical interne. En

cas d'inaptitude, ils sont réaffectés dans l'entreprise sans perte de salaire. Nul doute que la santé mentale est également importante dans de nombreux autres domaines comme la sécurité, en particulier lorsqu'il s'agit d'agents armés et, ne l'oublions pas, dans le domaine de la santé (le rapport n'en parle cependant pas!).

Il existe d'autre part depuis de nombreuses années des programmes destinés à assister les pilotes en cas de détresse personnelle, émotionnelle ou mentale, dont deux sont à disposition des pilotes de Lufthansa dont dépend Germanwings. Ils reposent notamment sur l'assistance par des pairs, et fonctionnent sur un mode confidentiel, non punitif, conditions sans lesquelles les pilotes n'y feraient pas appel. Il s'agit de les aider à résoudre les problèmes qui peuvent mettre en péril leur carrière ou la sécurité. L'objectif est de leur permettre de reprendre leur fonction de pilote en assurant le plus haut niveau de sécurité. Les rapporteurs recommandent aux compagnies aériennes d'encourager ces deux types d'aides et relèvent l'importance du caractère confidentiel de leur action.

Du point de vue médical, le rapport demande une claire définition du suivi médical auquel doivent être soumis les candidats qui obtiennent un certificat médical alors qu'ils ont des antécédents psychologiques ou psychiatriques. Il en va de même pour l'aptitude au vol de pilotes prenant des médicaments antidépresseurs. Ces recommandations paraissent sensées et équilibrées. Elles s'inscrivent dans la tradition aéronautique. **D'autres mesures touchent au secret médical.** Elles sont à analyser avec attention. Il s'agit en particulier de définir quels problèmes de santé devraient faire l'objet d'une déclaration obligatoire. Les rapporteurs ne se hasardent pas à en dresser la liste, comprenant sans doute à la lumière de cette catastrophe qu'il est difficile de prévoir de tels événements et que la stigmatisation d'une profession entière est contre-productive.

Ils invitent l'OMS à définir des lignes directrices pour faire «obligation aux prestataires de soins de santé d'informer les autorités compétentes lorsque la santé d'un patient spécifique a de fortes chances d'affecter la sécurité publique, y compris lorsque le patient refuse d'y consentir, **sans risque juridique** pour le prestataire de soins de santé, **tout en protégeant les données personnelles** des patients contre toute divulgation inutile.» A la Commission européenne, le rapport recommande en outre de «tenir compte des spécificités des pilotes, pour lesquels le risque de perdre leur certificat médical, qui constitue non seulement une question financière mais touche également à leur passion pour le vol, est susceptible de les dissuader de demander des soins de santé appropriés.»

Le Ministère allemand des transports et la Bundesärztekammer sont par ailleurs invités à publier, sans attendre

une réglementation européenne, «des lignes directrices pour tous les prestataires de soins de santé allemands:

- leur rappelant **qu'il leur est possible de rompre le secret médical** et de signaler à la LBA [Luftfahrt-Bundesamt] ou à toute autre autorité compétente lorsque la santé d'un pilote professionnel présente **un risque potentiel pour la sécurité du public;**
- définissant ce qui peut être considéré comme un «danger imminent» et une «menace pour la sécurité publique» lorsqu'ils traitent des problèmes de santé de pilotes;
- **limitant la conséquence juridique** pour les prestataires de soins de santé qui rompent le secret médical de bonne foi afin de réduire ou de prévenir une menace pour la sécurité publique.»

Conclure que le secret médical doit être levé pour les pilotes relève d'une lecture assez superficielle de ce rapport. Ses recommandations sont en revanche conformes aux règles du Code pénal suisse et en accord avec l'initiative de l'AMG concernant les détenus dangereux. L'importance de la confidentialité pour permettre aux pilotes de parler de leurs problèmes et être pris en charge n'est pas mise en doute. **Il n'est pas question de renoncer au secret médical, mais de mieux informer les médecins des situations dans lesquelles ils peuvent intervenir immédiatement** (correspondant à l'état de nécessité licite prévu à l'art. 17 du code pénal suisse). Ils ne doivent pas hésiter à le faire devant une menace imminente. Ces situations sont toutefois exceptionnelles et il ne fait pas de doute que, dans nombre de cas, le médecin-traitant et même l'expert aguerri auront de la peine à définir quels sont les faits constitutifs d'une menace imminente et l'anticiper.

Définir des règles raisonnables sera donc difficile. Les pilotes d'avion comptent parmi les professionnels les plus surveillés médicalement, et ils n'ont pas d'antécédent criminel qui justifierait une chasse aux sorcières au seul motif de la responsabilité qu'ils portent. **La sécurité totale n'existe pas, mais elle peut bénéficier de contacts facilités entre le médecin-traitant et le médecin-conseil aéronautique. Mais retenons surtout de ce rapport l'importance de maintenir un accès facile à la prise en charge médicale, en particulier lors de troubles psychiques chez des patients susceptibles de mettre en danger autrui. Le secret médical y contribue et ne doit être violé que dans des situations de nécessité exceptionnelles.**

Suggestions au Conseil d'Etat pour former plus de généralistes

Cité dans un article de la *Tribune de Genève* du 12 février 2016, le conseiller d'Etat Mauro Poggia a appelé les HUG et les médecins au dialogue pour résoudre la question du manque de médecins généralistes en Suisse.

Après l'article des professeurs Laurent Bernheim et Jean-François Balavoine paru dans la *Revue médicale suisse* du 3 février 2016, les politiciens prennent conscience que la pénurie concerne essentiellement le secteur de la médecine de premier recours et moins les autres spécialités de médecine. Les deux professeurs ont en effet démontré que les facultés romandes de médecine forment globalement assez de médecins pour répondre aux besoins de la population de la Suisse romande, et que le problème découle surtout du choix des jeunes médecins de se diriger principalement vers les spécialités au détriment de la médecine interne générale et de la pédiatrie générale.

A Genève, M. Mauro Poggia propose de moduler le forfait payé par assistant formé selon les besoins réels du canton en subventionnant plus largement les postes formant les médecins se destinant à l'installation en cabinet de médecine interne générale et de pédiatrie générale et en limitant le soutien des formations des autres spécialités; ceci devrait influencer à la hausse le nombre de médecins formés pour la médecine de base.

En tant que médecins de premier recours impliqués dans la formation universitaire et ambulatoire de nos jeunes collègues, quelle est notre réponse au dialogue amorcé par M. Poggia?

Il semble en effet nécessaire de réagir au manque de médecins généralistes déjà vécu par les régions moins urbaines de la Suisse romande. Si assez de médecins sont globalement formés, comment peut-on influencer la balance en faveur de la médecine générale? De nombreux efforts sont entrepris depuis environ 5 ans par les facultés de médecine pour valoriser la médecine de premier recours : des chaires de professeur ont été créées, la recherche dans le domaine est soutenue et la présence de médecins internistes généralistes et de pédiatres généralistes tout au long du cursus est de plus en plus visible, afin de faire découvrir cette spécialité aux étudiants. Un stage obligatoire d'un mois en cabinet de médecine interne générale

ou de pédiatrie générale pour tous les étudiants a été introduit à Lausanne comme à Genève au cours de la dernière année d'étude.

Nos propositions pour renforcer et donner de l'élan à ces efforts sont les suivantes:

Développer les places de formation *master*

Au niveau suisse, le goulet d'étranglement de places de formation d'études médicales réside actuellement dans les places de formation clinique (niveau *master*) qui sont limitées par les places en milieu universitaire. Au lieu d'investir une somme considérable pour le développement d'un cursus *bachelor* de médecine fondamentale dans des écoles polytechniques, il serait à notre avis plus efficace de **développer des places de formation *master* en cabinet et en milieu clinique dans des hôpitaux non universitaires**. Ceci permettrait de refuser moins sévèrement les étudiants *bachelor* des facultés de médecine existantes et d'augmenter rapidement le nombre d'étudiants formés.

Subventionner les places de formation en cabinet

Les **subventions**, qui sont actuellement limitées au soutien de la formation post-graduée en milieu hospitalier, devraient également être **attribuées au développement et à la professionnalisation des places de formation en cabinet**, ce qui attirerait plus de médecins dans les cabinets, y compris dans les zones non urbaines.

Encourager la recherche ambulatoire

Nous sommes plutôt défavorables à des choix imposés. Par contre, **de nombreux incitatifs peuvent encore être instaurés**, comme l'académisation de la médecine de base par le soutien au développement d'une recherche visant la production de données probantes pour la pratique et l'enseignement en cabinet du médecin interniste généraliste ou pédiatre. Actuellement la recherche se fait toujours essentiellement en milieux hospitaliers, où une partie du revenu des soins est réinvestie dans la recherche. **Une partie de ces revenus pourrait être réinvestie dans la recherche ambulatoire également**. La sensibilisation des étudiants à la recherche au sein d'un cabinet déjà au niveau pré-gradué permettrait de valoriser les aspects scientifiques de la spécialité et ainsi renforcer son image académique.



21 Rue de Chantepoulet
1201 GENEVE
Tél: +41 22 545 50 50
Fax: +41 22 545 50 51
Email: info@cird.ch
www.cird.ch

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi 7H30 – 19H
Vendredi 7H30 – 18H

PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 50

Lundi au Jeudi 7H30 – 18H30
Vendredi 7H30 – 18H



61 Route de Thonon
1222 Vézenaz
Tél: +41 22 545 50 55
Fax: +41 22 752 68 44
Email: info@cirg.ch
www.cirg.ch

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi 8H – 18H

PRISE DE RENDEZ-VOUS 022 545 50 55

Lundi au Jeudi 8H – 18H
Vendredi 8H – 17H

SPÉCIALITÉS

Imagerie ostéo-articulaire diagnostique - interventionnelle • Neuroradiologie • Imagerie de la Femme • Imagerie digestive

CENTRE DE LA DOULEUR

Traitement rhumatismal par désensibilisation (rhizolyse) • Aspiration des hernies discales (herniatome)
Traitement des fractures vertébrales (kyphoplastie) • Epiduroscopie • Ozonothérapie • Bloc de la douleur • Injections autologues

RADIOLOGUES FMH

Dr Malika QUINODOZ • Dr Jean Baptiste MARTIN • Dr Frank KOLO
Dr Victor CUVINCIUC • Dr Hestia IMPERIANO • Dr Abed KOURHANI

1007769

8:30 - 16:30

5,5 crédits
SSMIG

Journée médicale #3

LA TOUR - HUG
REVUE MÉDICALE SUISSE

Intelligence artificielle
la fin du médecin ?

12:15

28 avril 2016

Théâtre Pitoëff - Rue de Carouge 52 - 1205 Genève

SESSION 1 : APPAREIL LOCOMOTEUR DE L'ÉPAULE

Tendinopathie de l'épaule : chirurgie? – Alexandre Laedermann (HLT)

Tendinopathie chronique : traitement conservateur

Dr Pierre-André Guerne (HUG)

SESSION 2 : E-HEALTH

Le carnet de vaccination électronique – utile en cabinet?

Pr Claire-Anne Siegrist (HUG)

Les 10 interactions médicamenteuses : quels outils

Dr Valérie Piguet (HUG)

SESSION 3 : PNEUMOLOGIE

Docteur je ronfle – Dr Dan Adler (HUG)

Réhabilitation pulmonaire de la BPCO – Dr Isabelle Fresard (HLT)

SESSION 4 : CARDIOLOGIE

Douleurs musculaires sous statines : rôle des «super-statines»?

Pr Nicolas Rodondi (INSEL)

Tests anatomiques versus fonctionnels? – Dr David Carballo (HUG)

Inscriptions

michael.balavoine@medhyg.ch

Revue Médicale Suisse

46 ch. de la Mousse/1225 Chêne-Bourg

Tél. : +41 022 702 93 36

Fax : +41 022 702 93 55

www.journee-medicale.ch



REVUE
MÉDICALE
SUISSE

1007760

Le soutien à des programmes de formations pré-gra-duées intégrant l'enseignement de la médecine interne et la pédiatrie générales tout au long du cursus serait également important.

La rémunération joue aussi un rôle

Soyons réalistes, un des éléments qui entrent aussi en ligne de compte tient à la rémunération relativement moindre des généralistes et pédiatres par rapport aux autres spécialités; même si les jeunes ne déterminent pas leur choix en fonction du seul gain financier, il est évident que **la rémunération est représentative de la valeur qu'a la spécialité au sein de la société.** Pour l'heure, on ne peut que constater que si la rémunération financière des médecins internistes généralistes et des pédiatres généralistes a été partiellement réévaluée grâce au soutien politique pour certaines pratiques cliniques, elle a été dévaluée pour d'autres, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de réelle revalorisation.

En accueillant des jeunes collègues au cabinet, en professionnalisant nos compétences de formation de la relève et en participant à la recherche au cabinet, nous sommes naturellement prêts à répondre à l'appel pour relever ensemble le défi que représente la réalité de la pénurie de médecins de premier recours en Suisse.

Mais pour transformer les paroles en actes qui engagent et déploient des effets, il sera impératif d'assurer durablement les financements nécessaires.

Professeure Johanna Sommer
Directrice,
Unité des Internistes généralistes et pédiatres
Faculté de médecine Genève

Dr Michel Matter
Président de l'AMG

Dr Didier Châtelain
Président Médecins de famille Genève

Informations confidentielles transmises aux assurances

Il fut un temps – béni! – où les médecins-conseils des assurances étaient des médecins genevois que l'on connaissait bien. À qui on pouvait parler et avec lesquels les rapports étaient simples et les décisions pleines de bon sens, tout ceci pour le plus grand bien des patients. Puis, le Groupe Mutuel commença par avoir un médecin-conseil à Martigny. Ou plutôt un médecin-conseil fantôme, car, à ma connaissance, personne ne l'a jamais vu ou n'a pu lui parler. Cette habitude s'est rapidement répandue, et aujourd'hui, il me semble que plus aucune assurance-maladie n'a de médecin sur place. J'ai fait l'expérience à plusieurs reprises de demander le nom du médecin-conseil... c'est toute une histoire, comme si ces confrères se cachaient.

Plus récemment, j'ai eu à deux reprises des appels de patients me demandant des copies de résultats histopathologiques qu'ils devaient envoyer à l'assurance pour la conclusion d'un contrat. Tout se fait par téléphone, où un employé de l'assurance demande que l'on envoie ces résultats à l'assurance... pas même au médecin-conseil. J'ai à chaque fois demandé aux patients de préciser à l'assurance, qu'elle veuille bien me faire faire une demande de rapport par le médecin-conseil. Pour un des patients j'ai eu droit à l'appel d'un employé qui m'a pratiquement menacé en disant que

je ne pouvais pas faire de rétention d'information au patient. Pour l'autre, la patiente m'a transmis l'adresse du médecin-conseil à qui je devais envoyer le rapport, mais pas une demande directe et naturellement aucun contact de la part dudit médecin-conseil.

Nous devons nous souvenir que nous sommes soumis au secret médical et que les données du patient ne doivent en aucun cas être transmises, sous peine de violer ce secret et d'encourir des sanctions. La règle veut donc que nous ne transmettions des renseignements que sur demande précise du médecin-conseil, à qui les informations ne peuvent être livrées que sous le sceau de la confidentialité. Il est donc essentiel, quitte à y passer un peu plus de temps, de veiller à ne pas divulguer les informations et de demander aux assurances de bien vouloir respecter les règles élémentaires qui dictent les rapports entre les médecins et elles-mêmes.

Vous trouverez en encadré l'article 57 LAMal sur les médecins-conseils. Il contient des dispositions essentielles intéressantes (cf. en particulier les alinéas 1,2, 5, 6 et 7), dont nous devrions systématiquement vérifier si elles sont respectées et agir en conséquence si elles ne le sont pas.

Il importe également de rappeler à nos patients que le secret médical est fait pour eux et qu'il les protège!

— Les radiologues : Dr Troxler - Dr Besse Seligman - Dr Schwiager - Dr de Gautard - Dr Cuinet - Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque —



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

www.medimagesa.ch Adresse: 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax: +41 (0) 22 789 20 70 Mail: info@medimagesa.ch

1007617



**Fiduciaire reconnue sur la place genevoise depuis plus de 25 ans,
Gefarco est affiliée à FMH Fiduciaire Services.**

Gefarco est spécialisée dans l'accomplissement de mandats comptables et fiscaux, comme dans le conseil aux indépendants.

Forte de son expérience, elle vous offre des services variés tels que :

- Plans d'affaires, plans financiers et tous services de type fiduciaire
- Tenue de comptabilité, bouclage de comptes et préparation des bilans et comptes de résultats
- Etablissement de déclarations fiscales

Faites confiance à nos spécialistes !

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge / Tél 058 822 07 40 – Fax 058 822 07 41 / fiduciaire@gefarco.ch – www.gefarco.ch

1007127



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

1006863

En aucun cas, ils ne sont tenus de donner des renseignements confidentiels à des employés d'une caisse. Si cette dernière exerce des pressions téléphoniques, ils peuvent demander de passer par leur médecin ou obtenir l'adresse du médecin-conseil pour une éventuelle transmission de courrier.

Le secret médical dérange et est attaqué de toute part. Apprenons à nos patients à résister!

Dr Jean-Pierre Grillet

Art. 57 Médecins-conseils

- ¹ Après avoir consulté les sociétés médicales cantonales, les assureurs ou leurs fédérations désignent des médecins-conseils. Ceux-ci doivent satisfaire aux conditions d'admission prévues à l'art. 36 et avoir pratiqué dans un cabinet médical ou exercé une fonction dirigeante dans un hôpital pendant cinq ans au moins.
- ² Les médecins-conseils appelés à exercer dans toute la Suisse doivent être désignés avec l'accord de la société médicale du canton dans lequel l'assureur a son siège principal ou dans lequel la fédération d'assureurs a son siège.
- ³ Une société médicale cantonale peut récuser un médecin-conseil pour de justes motifs; dans ce cas, le tribunal arbitral au sens de l'art. 89 statue.
- ⁴ Le médecin-conseil donne son avis à l'assureur sur des questions médicales ainsi que sur des questions relatives à la rémunération et à l'application des tarifs. Il examine en particulier si les conditions de prise en charge d'une prestation sont remplies.
- ⁵ Le médecin-conseil évalue les cas en toute indépendance. Ni l'assureur ni le fournisseur de prestations ni leurs fédérations ne peuvent lui donner de directives.
- ⁶ Les fournisseurs de prestations doivent donner aux médecins-conseils les indications dont ils ont besoin pour remplir leurs tâches selon l'al. 4. S'il n'est pas possible d'obtenir ces informations par un autre moyen, le médecin-conseil peut examiner lui-même l'assuré; il doit en informer préalablement le médecin traitant et lui communiquer le résultat de l'examen. Si les circonstances le justifient, l'assuré peut toutefois exiger que l'examen soit effectué par un médecin autre que le médecin-conseil. Lorsque l'assuré et l'assureur ne peuvent s'entendre, le tribunal arbitral au sens de l'art. 89 tranche, en dérogation à l'art. 58, al. 1, LPGA.
- ⁷ Les médecins-conseils ne transmettent aux organes compétents des assureurs que les indications dont ceux-ci ont besoin pour décider de la prise en charge d'une prestation, pour fixer la rémunération, pour calculer la compensation des risques ou pour motiver une décision. Ce faisant, ils respectent les droits de la personnalité des assurés.³
- ⁸ Les associations faïtières suisses de médecins et d'assureurs règlent la transmission des indications au sens de l'al. 7, la formation continue et le statut des médecins-conseils. Si elles ne peuvent s'entendre, le Conseil fédéral édicte les dispositions nécessaires.

**Médecins, pour vos patients en fin de vie,
en alternative à l'hôpital,
pensez à la Maison de Tara:**

www.lamaisondetara.ch tél: 022 348 86 66



Imagerie Moléculaire Genève

Dr Charles Steiner

Dr Eric Fréneaux

Dr Olivier Rager

Spécialistes en Médecine Nucléaire

Cardiologie nucléaire

Imagerie moléculaire PET/CT

Planning radio-thérapie

Imagerie hybride SPECT/CT

Scintigraphie conventionnelle

Thérapie ambulatoire

Densitométrie osseuse

Sites :

Clinique
GENERALE - BEAULIEU

20, ch. de Beau-Soleil
1206 Genève
Tél. +41 22 839 55 00

**Clinique des Grangettes
Genève**

7, ch. des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Tél. +41 22 305 03 33

1007700



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

1007128

snortec

**Appareil sur mesure
contre le ronflement et
les apnées modérées du sommeil**

**www.snortec.ch
30, rue des Grottes - 1201 Genève
Tél. +41 22 740 16 00 - Fax +41 22 740 16 01**

1005883

Boîte de réception AMG: où en est-on?

Sur proposition du Conseil de l'AMG, l'Assemblée générale, en date des 26 janvier et 1^{er} juin 2015, a décidé de rendre obligatoire pour tous ses membres la transmission électronique des factures LaMal et LAA et de créer à cette fin une *Boîte AMG de réception des données de facturation*.

Au mois de janvier 2016, les 2266 membres actifs de l'AMG ont reçu une enquête ayant pour but de déterminer les meilleures solutions pour l'envoi des données requises. A ce jour, nous avons pu déterminer pour 1444 membres la solution optimale pour transmettre les données et devons relancer les 822 membres qui ne nous ont pas encore répondu, dont 122 sont dépendants et 248 travaillent dans une structure médicale. La très bonne collaboration avec la plupart des cliniques et centres médicaux a grandement facilité notre tâche. La Caisse des Médecins, qui est notre partenaire pour la mise en place de la *Boîte de réception*, s'est chargée de trouver les solutions techniques avec les différents fournisseurs de logiciels et les prestataires tels MediData et Curabill.

Que reste-t-il à faire?

Certains membres sont encore dans l'attente d'instructions sur la façon de transmettre les données et ils devraient les obtenir dans le courant du mois d'avril.

Pour permettre l'exploitation anonymisée des données, chaque membre doit signer un contrat autorisant cette exploitation, à des conditions très strictes et dans le respect de la législation sur la protection des données. Ce contrat vous parviendra soit directement par NewIndex qui pilote la *Boîte de réception*, soit par le centre médical dans lequel vous travaillez, soit par le fournisseur auquel vous avez confié l'établissement de votre facturation. Il est primordial que vous signiez ce contrat rapidement et le retourniez à l'expéditeur pour permettre l'exploitation sans délais de vos données.

Grâce aux médecins abonnés à CTESIAs et aux médecins collaborant avec la Caisse des Médecins qui a la possibilité de transmettre rétroactivement les données au 1^{er} janvier 2016, il est déjà certain que l'AMG pourra s'appuyer sur des chiffres nettement plus représentatifs que par le passé. Dès 2017, la *Boîte de réception* devrait être alimentée mensuellement par les données de tous nos membres et ceci grâce à votre collaboration efficace. Un grand merci!

Roger Steiger

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Olivier DE SENARCLENS
Avenue J.-D.-Maillard 11, 1217 Meyrin
Né en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2004
Titre postgrade de médecin praticien, 2015

Après avoir suivi ses études à Genève ainsi qu'à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 2004, il a fait son doctorat de médecine en 2005. Il a été accepté au Georgetown University Hospital/WHC pour une formation de 3 ans en médecine interne. Après avoir travaillé aux urgences, à domicile et en rapatriements, il est actuellement sur le point de s'installer en face de l'Hôpital de la Tour tout en travaillant aux urgences adultes de la Clinique des Grangettes comme médecin praticien FMH et spécialiste en médecine aéronautique.

Dr Alexander DE SMET
CH8 – Clinique de Chirurgie de la Main
Rue Charles-Humbert 8, 1205 Genève
Né en 1975, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2001, il a organisé ses stages de formation en chirurgie orthopédique et chirurgie plastique. Ceci pour obtenir en 2014 le titre de spécialiste en orthopédie et traumatologie ainsi que pour acquérir les bases de la chirurgie de la main. Maintenant, après plus de 3 ans comme chef de clinique en chirurgie de la main aux HUG et en clinique, il va s'installer comme chirurgien de la main en Ville de Genève en automne 2016.

Dr Hairong FAN STOUFFS
Avenue Sainte-Clotilde 20, 1205 Genève
Née en 1975, nationalité chinoise
Diplôme de médecin en 2012
Titre postgrade en médecine interne générale, 2015

Après avoir suivi ses études en Chine et obtenu son diplôme de médecin en 1998, elle a effectué sa formation en cardiologie au Beijing Hospital de Pékin. Arrivée en Suisse en 2003, elle a fait sa thèse au Centre médical universitaire de Genève. Elle a ensuite travaillé à l'Hôpital du Jura puis aux HUG. Elle a obtenu son diplôme suisse de médecine en 2012, puis son titre postgrade en médecine interne générale en 2015. Elle va s'installer en Ville de Genève prochainement.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Nadja GARDIJAN
HUG – Centre ambulatoire de psychiatrie et de psychothérapie de l'âge
Rue des Epinettes 10, 1205 Genève
Née en 1967, nationalité croate
Diplôme de médecin en 2013
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2013

Après avoir suivi ses études à Zagreb (Croatie) et obtenu son diplôme de médecin en 1993, elle a travaillé en Croatie et en Serbie. Arrivée en Suisse, elle a suivi une formation aux HUG où elle travaille actuellement comme spécialiste en psychiatrie et psychothérapie.

Dr Daliah GINTZBURGER BRIQUEZ
Rue de Lyon 89, 1203 Genève
Née en 1977, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2013

Après avoir suivi ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 2002, elle a travaillé successivement au CHUV, à l'Hôpital de Perreux dans le canton de Neuchâtel, puis aux HUG. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, elle travaille à la Consultation pour familles et couples des HUG depuis 2012. Elle a une formation en thérapie de couple et de famille (DAS).

Dr Joana JIMENEZ MARTIN-NAVARRETE
Rue de Lausanne 60, 1202 Genève
Née en 1979, nationalité espagnole
Diplôme de médecin en 2005 (Espagne), reconnu en 2014
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2014

Après avoir suivi ses études en Espagne et obtenu son diplôme de médecin en 2005, elle a déménagé en Suisse pour accomplir sa spécialité. Elle a suivi sa formation de psychiatrie au sein de plusieurs institutions au Tessin, de 2006 à 2014, en parallèle avec l'école de psychothérapie TCC de Milan. Elle a ensuite fait la formation en hypnose médicale et thérapeutique auprès de l'Institut romand d'hypnose Suisse (IRHYS). Actuellement spécialiste FMH depuis 2014, elle travaille en tant que médecin adjoint à la Clinique La Métairie à Nyon.

Dr Mary KURIAN
Cité Générations
Route de Chancy 98, 1213 Onex
Née en 1968, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2016
Titre postgrade en neurologie, 2016

Après avoir suivi ses études en Inde et obtenu son diplôme de médecin en 1992, puis son diplôme de pédiatrie en 1997, elle est arrivée en Suisse en 1999 et a travaillé avec l'OMS pendant 4 ans. Dès 2004, elle a rejoint les HUG, d'abord en recherche clinique en épiléptologie, suivie par une formation postgraduée de spécialiste en neurologie jusqu'en 2010, et par la suite, en neuropédiatrie. Elle a travaillé en tant que cheffe de clinique en neuropédiatrie aux HUG pendant 4 ans. Elle s'installera en cabinet à Genève afin de travailler en tant que spécialiste en neurologie dans le domaine de la neuropédiatrie à partir d'avril 2016.

Dr Anna MIKULICH
Groupe médical de Champel
Avenue de Miremont 19, 1206 Genève
Née en 1978, nationalité française
Diplôme de médecin en 2013
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 2014

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en Biélorussie, elle est arrivée en Suisse en 2004. Elle a effectué toute sa formation en gynécologie-obstétrique dans les cantons de Vaud et Valais entre 2005 et 2013. Depuis 2013 elle travaille au sein du cabinet gynécologique du Dr M.-H. Allemann à Vevey. Elle s'est installée à Genève le 1^{er} avril 2016.

Dr Alicia VISCHER
HUG – Unité de liaison – SPEA
Rue Gabrielle Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2005
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2015

Après avoir suivi ses études de médecin et obtenu son diplôme en 2005, elle a suivi sa formation en pédopsychiatrie à Genève. Elle travaille actuellement aux HUG en tant que cheffe de clinique à l'Unité de pédopsychiatrie de liaison dans le secteur périnatalogie.

Dr Aikaterini XEKARDAKI
HUG – Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 14
Née en 1981, nationalité grecque
Diplôme de médecin en 2006 (Grèce), reconnu en 2013
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2015

Après avoir effectué ses études en Grèce et obtenu son diplôme de médecin en 2006, elle a suivi en France une formation de médecine générale de 2006 à 2009. Etant intéressée par la psychiatrie, la psychothérapie et la recherche, elle a postulé aux HUG où elle a entrepris en 2009 une formation de psychiatre et psychothérapeute achevée en 2015. Après plusieurs formations en recherche et en psychothérapie psychodynamique, elle a décidé de s'installer au mois de mai de cette année.

**Vos patients
le consultent:
Pensez à consulter
le site
www.planetesante.ch !**

Ouvertures de cabinets

Dr Tiziana BELCASTRO
Spécialiste en ophtalmologie
Route de Veyrier 272
1255 Veyrier
Tél. 022 784 16 49
Fax 022 784 16 97

Dès le 11 avril 2016

Dr Vanessa FLEURY
Spécialiste en neurologie
Cabinet Médical du Mont-Blanc
Rue du Mont-Blanc 20
1201 Genève
Tél. 022 731 96 70

Changements d'adresses

Le Dr Judith MEYLAN
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de Vermont 37, mais à la rue des Contamines 36, 1206 Genève.
Tél. (nouveau) 022 347 33 69

Le Dr Olga PASSARIN
Spécialiste en ophtalmologie, n'exerce plus au Centre ophtalmologique de Rive, mais à la route de Chêne 110, 1224 Chêne-Bougeries
Tél. (nouveau) 022 545 80 30

Le Dr Thomas NIETHAMMER
Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la place du Marché 19, mais au chemin de Pré-de-l'Oeuf 4, 1228 Plan-les-Ouates.
Tél. (inchangé) 022 300 23 30
Fax (inchangé) 022 300 23 32

Dès le 11 avril 2016

Le Dr Frédéric BENOIT-GONIN
Spécialiste ORL, ne pratique plus au Centre médical du Grand-Lancy, mais au chemin Vandelle 8, 1290 Versoix.
Tél. (nouveau) 022 755 02 25
Fax (nouveau) 022 755 02 24

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Sophie ABRASSART, Marl ALDENKORTT, Elodie GIRARD, dès le 5 avril 2016.

Réintégration d'anciens membres

Dr Thomas PFISTER
Centre médical Georges-Favon
Boulevard Georges-Favon 13, 1204 Genève
Né en 1971, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1997

Titre postgrade de médecin praticien, 2002

Membre depuis le 10 juin 2003, le Dr Thomas Pfister a démissionné le 31 décembre 2013 pour des raisons personnelles. Reprenant une activité médicale à titre de salarié, il a été réintégré à l'AMG, avec effet au 22 mars 2016.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs José BENGGOA, Jean-Claude BONVIN, Rolf GFELLER, Walter VETSCH, Francis WEBER, dès le 1^{er} juillet 2016.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans, le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande, libération de cotisation pendant la durée du congé, demande de prolongation possible, art. 9):

Docteur Patrick AMRAM, dès le 1^{er} juillet 2016.

Mutations (suite)

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Olivier BROCCARD, Marlyse SELLEGER, dès le 1^{er} juillet 2016.

Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Christophe JACQUIER, médecin-conseil des *Transports publics genevois (TPG)*.

Dr Clémentine MICHELI, médecin-conseil des *Transports publics genevois (TPG)*.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Cabinet à sous-louer

A sous louer au sein du Groupe médical Genève, magnifique cabinet avec splendide panorama, incluant une infrastructure complète (salle d'attente, Internet, tél, etc. et, au besoin, secrétariat).

2000 CHF mensuel. Convierait à psychiatre, angiologue, ORL, généraliste et autres spécialités.

Contacteur par téléphone: 079 200 92 29
par courriel: camry@hotmail.ch

Partage de cabinet

Psychiatre, à la recherche de deux confrères psychiatres afin d'occuper un cabinet de consultation, situé place des Eaux-Vives. Cabinet avec beaucoup de cachet, loyer raisonnable.

Contacteur par téléphone: 079 598 65 82
par courriel: a.bougherab@bluewin.ch



CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA

**Pour votre santé,
prenez de l'altitude**

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de:

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

1005495

Donnez votre sang!

Centre de transfusion sanguine HUG
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 6,
1205 Genève
Tél. 022 372 39 01
Courriel: accueil.donneurs@hcuge.ch

Horaires:
Lundis et jeudis: 11.00 – 19.00h
Mardis, mercredis et vendredis: 07.30 – 15.00h
1^{er} et 3^e samedis du mois:
08.30 – 12.00h



1006864

Proxilis
analyses médicales

Votre laboratoire de proximité à Genève

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

022 341 33 14 info@proxilis.ch www.proxilis.ch

Petites annonces (suite)

Cabinet de psychiatre à louer Eaux-Vives

Cabinet de psychothérapie cherche psychiatre pour reprendre un bureau aux Eaux-Vives. Il s'agit d'un grand bureau proche de toutes commodités (bus, commerces). Possibilité de parking à discuter. Loyer 1560 CHF charges comprises – Adresse: 13 rue Mau noir, 1207 Genève.

Contacter Mme Françoise Déléaval Strowik:
par téléphone: 078 820 34 26 ou 022 348 75 25
par courriel: frdeleaval@bluewin.ch

Cabinet de psychothérapie recherche psychiatres

Un psychiatre et deux psychologues recherchent deux autres psychiatres pour occuper deux salles de consultation dans un magnifique cabinet de psychothérapie situé à la rue du Mont-Blanc, à deux pas de la gare Cornavin à Genève. Psychiatres ayant déjà leur patientèle et ouverts à la psychothérapie déléguée bienvenus. Loyer raisonnable, possibilité d'intégrer le bail. Ouverture du cabinet prévue début mai 2016.

Contacter par téléphone: 079 785 06 42
par courriel: ygrassio@gmail.com

A louer

A louer espace de 19 à 35 m² (1, 2 ou 3 pièces) refait à neuf dans un cabinet médical de médecine générale proche de l'Hôpital. Salle d'attente commune, charges comprises. Possibilité d'envisager un secrétariat

Contacter par téléphone: 079 595 76 00

Recherche d'un/une pédiatre pour remplacement

Pédiatre installée en cabinet privé aux Charmilles, Genève, je suis à la recherche d'un/une pédiatre parlant portugais qui serait intéressé-e à me remplacer durant mon congé maternité de juin-juillet à décembre 2016. Je travaille à 70% et je partage mon cabinet avec deux autres collègues. L'ambiance de travail est très agréable.

Contacter par téléphone: 022 344 00 44

Recherche d'un cabinet à Versoix

Recherche d'un cabinet ou bureau à Versoix pour l'exercice de la psychothérapie.

Contacter par téléphone: 079 574 19 99
par courriel: devillefort.psy@me.com

Conférence de la Société Médicale de Genève

Mardi 3 mai 2016, 19 h 15

De la brousse au robot et du robot à la brousse:
voyage chirurgical au 21^e siècle
par le Dr Charles-Henry Rochat

A travers 30 ans d'expérience de chirurgie humanitaire, en particulier en Afrique de l'Ouest, et, parallèlement, 30 ans d'apprentissage des nouvelles technologies, conduisant à la création d'un centre de chirurgie robotisée à Genève, Charles-Henry Rochat s'interroge: n'a-t-on pas un devoir de compagnonnage, pour transmettre technologie et savoir-faire dans les lieux à faible ressource? Comment l'exercer au mieux? Et comment transmettre chez nous tout ce que d'autres cultures peuvent nous apporter d'expérience, de sens clinique, d'autant plus développé que l'on ne possède aucun instrument?

L'action humanitaire n'est complète que si elle crée de vrais échanges humains. Mais c'est à nous qui avons plus reçu de partager savoir et technologie pour diminuer l'écart des moyens.

Le Dr Charles-Henry Rochat est urologue à Genève. Pionnier de la chirurgie laparoscopique, dès 1983, il s'engage dans la chirurgie humanitaire et plus spécifiquement dans la chirurgie de guerre. Il développe au Bénin un programme de reconstruction des fistules obstétricales.

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève
Renseignements: <http://www.smge.ch> et auprès du Dr Thanh Dang: thanh.dang@granettes.ch

A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch rubrique «On nous prie d'annoncer».

Jeudi 21 avril 2016, de 8 h 30 à 12 h 15

Les jeudis de la Vaudoise : pneumologie – mise à jour

Présentation et inscription: <http://www.svmed.ch/formation-svm/les-jeudis-de-la-vaudoise/>

Lieu: auditorium César-Roux, puis en salles de séminaire, CHUV, Lausanne

A vos agendas! (suite)

Lundi 25 avril 2016, de 10 h 15 à 11 h 45

**Cycle de conférence 2015 – 2016 sur le thème «le retrait psychique»
Agonies primitives: leurs retours à l'adolescence**

Conférence de M. Alejandro Rojas Urrego

Argument et programme complet: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Pgm-cycle-de-conferences-2015-2016.pdf>

Lieu: Centre médical universitaire (CMU), auditoire A250, rue Michel-Servet 1, 1206 Genève



Jeudi 28 avril 2016, de 13 h 30 à 17 h 00

**Symposium lémanique d'endocrinologie 2016
Nodules et cancers différenciés thyroïdiens**

Programme: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Symposium-lemanique-dendocrinologie-28.04.16-Programme.pdf>

Inscription: https://docs.google.com/forms/d/1uydSaghIwalM4BoiXyGtcHzHS4VBBS6NvEfPOaSFxqQ/viewform?edit_requested=true

Lieu: Hôtel de la Paix, avenue Benjamin-Constant 5, 1003 Lausanne



Samedi 30 avril 2016, de 8 h 30 à 17 h 00

XXVIII^e journée ASUPEA

A l'aube de la vie, l'autisme - Entre corps et objet, un sujet

Présentation, programme et bulletin d'inscription: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/journee.30.04.16.programme.pdf>

Lieu: Uni Mail, salle MR 070, boulevard du Pont-d'Arve 40, 1205 Genève



Samedi 30 avril 2016, de 9 h 30 à 17 h 00

**Discussions cliniques croisées entre deux psychanalystes:
André Beetschen, APF Lyon, et Catherine Chabert, APF Paris**

Journée psychanalytique organisée par le Centre de psychanalyse de Lausanne

Lieu: Dorigny Internef, auditoire 263



Du mercredi 4 mai au samedi 7 mai 2016, de 9 h 00 à 19 h 30

Journées Balint d'Annecy 2016: La relation soignant-soigné

Présentation, programme et bulletin d'inscription: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/Balint-Annecy-2016.pdf>

Renseignements: <http://www.psychodrame-balint.com/Annecy/ANNECY.html>

Séminaire reconnu par l'Académie suisse de médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP) pour 27 crédits.

Lieu: Novotel Atria, avenue Berthollet 1, 74000 Annecy

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Moléson Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
2 mai 2016**

**Délai rédactionnel :
25 avril 2016**